



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2016**

Présents : Mmes et Mrs VITRICE, TOUNTEVICH, BLASY, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, DIES, JUMEL, ABELLA, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, CASTA, RICHARD, PELISSIER, CAILLARD, ROHRBACHER, FIERLEJ, MONFRAIX, PANAVILLE.

Absents : Melle SARFATI, Mme OUDOT.

M. NIVERT procuration à Mme DEGEILH,
M. DOLAGBENU procuration à Mme VITRICE,
Mme OUSTRIC procuration à M. TOUNTEVICH,
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE,
M. VAUVILLIER procuration à Mme MONFRAIX.

Secrétaire : M. TOUNTEVICH.

Critère de diffusion : Affichage + site Internet

Date de la convocation : 07/04/16

Transmission en sous-préfecture : 20/04/16

Affiché le 20/04/16 jusqu'au 20/05/16

Finances locales :

Affectation des résultats de l'exercice 2015 - Budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- 400 000,00 € à l'article 1068 (Réserves) du B.P. 2016,
- 420 228,97 € à l'article 002 (Excédent reporté) du B.P. 2016.

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit pour l'année 2016, les taux des taxes directes locales :

- 16,31 % pour la taxe d'habitation,
- 23,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 118,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote du budget primitif 2016 – Budget principal :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2016 de la commune qui s'élève à :

- 5 365 554,97 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement, et à
- 2 068 528,75 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Vote du budget primitif 2016- Budget annexe lotissement Les Magnolias II :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2016 du lotissement Les Magnolias II qui s'élève à :

- 128 862,62 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 0,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Vote du budget primitif 2016 – Budget annexe lotissement Les Magnolias III :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2016 du lotissement Les Magnolias III qui s'élève à :

- 340 046,11 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 0,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de tennis et boulodrome couverts :

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la Dépêche du Midi afin d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre. Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Mme le Maire propose de retenir le cabinet C&A Architectes de Roques qui présente un taux de rémunération de 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise le Maire à signer ce marché.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 20 avril 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 20 avril 2016
Le Maire,
Fabienne VITRICE